

L'Anse-Saint-Jean, le 2 novembre 2015.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 2 novembre 2015 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

343-2015
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

344-2015
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de octobre 2015
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Demande de subvention - Aréna de Petit-Saguenay
 - 6.2 Demande d'aide financière - Volley-Ball
 - 6.3 Colloque Réseau Biblio
 - 6.4 Remerciement - Zec Saumon
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Avis de motion Règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux couverts par la TECQ
 - 7.2 Remboursement du fond de roulement
 - 7.3 Abolition du poste d'agent de développement
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Réseaux des eaux usées du camping municipal - Mandat pour la préparation des plans et devis et demande de CA
 - 8.2 Nouveau projet de règlement concernant la limite de vitesse sur la rue Saint-Jean Baptiste
- 9. URBANISME**
 - 9.1 Avis de motion Un projet de règlement pour une servitude de tolérance ou empiètement
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Autorisation au ministère de la sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la loi sur

la sécurité incendie

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Cautionnement pour le renouvellement de la marge de crédit société de développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. au montant de 150 000 \$
- 11.2 Guide vélo 2016 Promotion Saguenay
- 11.3 Renouvellement de publicité - Aréna de Petit-Saguenay
- 11.4 Programme immigrant investisseur - Cautionnement du Mont Édouard

12. VARIA

- 12.1 Maison des jeunes -Appui au dépôt du projet de "transport collectif" auprès de la MRC
- 12.2 Demande de M. Doris Duchesne concernant l'implantation d'une station d'essence
- 12.3 Souper concert bénéfice de la Paroisse de Saint-Félix-d'Otis

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

345-2015

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2015 soit accepté sans modification.

346-2015

ACCEPTION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de octobre 2015 au montant de 56 795.38 et des paiements directs au montant de 14 699.46\$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

347-2015

DEMANDE DE SUBVENTION - ARÉNA DE PETIT-SAGUENAY

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 500.00\$ à titre de subvention à l'aréna de la Vallée afin d'offrir la gratuité du patinage libre aux jeunes de moins de 12 ans de L'Anse-Saint-Jean.

348-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLLEY-BALL

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 200\$ comme participation financière pour le Tournoi de volley-ball qui aura lieu les 6,7 et 8 novembre prochain à l'École Fréchette

349-2015

COLLOQUE RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Marcellin Tremblay comme représentant de la municipalité lors du Colloque du réseau Biblio qui aura lieu le 21 novembre prochain et de défrayer les coûts reliés à cette activité.

350-2015

AVIS DE MOTION CONCERNANT RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX COUVERTS PAR LA TECQ

Avis de motion est donné par que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant Règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux couverts par la TECQ.

351-2015
REMBOURSEMENT DU FOND DE ROULEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 32 715\$ en remboursement au fonds de roulement tel que prévu au budget 2015.

352-2015
ABOLITION DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'abolir le poste d'agent de développement considérant que les sommes reçues du CLD et qui représentaient plus de 65% du financement de ce poste ne sont plus disponibles.

353-2015
RÉSEAUX DES EAUX USÉES DU CAMPING MUNICIPAL - MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DEMANDE DE CA

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater WSP pour la préparation des plans et devis pour le branchement des services sanitaires du camping municipal au réseau d'égout de la municipalité pour un montant de 10 000.00\$ taxes en sus.

354-2015
NOUVEAU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE SAINT-JEAN BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait adopté le 6 juillet dernier un projet de règlement concernant la limite de vitesse sur la rue Saint-Jean Baptiste Règlement 15-314;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports nous a signifié son désaveu concernant ledit projet de règlement dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports nous a signifié des correctifs à apporter au projet de règlement pour recevoir l'approbation du ministère;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger le règlement 15-314 et d'adopter le projet de règlement 15-317 et d'envoyer celui-ci au Ministère des Transports pour son approbation.

355-2015
AVIS DE MOTION CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE OU EMPIÈTEMENT

Avis de motion est donné par que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant Un projet de règlement pour une servitude de tolérance ou empiètement.

356-2015
AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DU FJORD-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

357-2015

CAUTIONNEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN INC. AU MONTANT DE 150 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait par la résolution 075-2013 porté caution en faveur de la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. pour une marge de crédit de 150 000.00\$ pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales pour le cautionnement de cette marge de crédit ;

CONSIDÉRANT QUE la période prévue pour ledit cautionnement prendra fin en février 2016 et qu'entre temps il faut obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de l'Anse-Saint-Jean Inc. désire renouveler cette « marge de crédit » de la Caisse Desjardins du Bas-Saguenay au montant maximal de 150 000\$ pour trois ans ;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean cautionne de cette obligation;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean porte caution en faveur de la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean d'un montant de 150 000\$ pour 3 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe no 193.

Il est également résolu que la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

358-2015

GUIDE VÉLO 2016 PROMOTION SAGUENAY

Il est proposé eault, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de participer en tant que partenaire pour deux ans dans le nouveau guide Vélo 2016 au montant de 1 000.00\$ plus taxes par année selon les conditions de paiement prévues et tel que présentées par M. Michel Duchesne Chargé de projet de Promotion Saguenay pour le guide Vélo 2016.

359-2015

RENOUVELLEMENT DE PUBLICITÉ - ARÉNA DE PETIT-SAGUENAY

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean renouvelle son panneau publicitaire à l'aréna de Petit-Saguenay au coût de 300 \$ pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2016.

360-2015

PROGRAMME IMMIGRANT INVESTISSEUR - CAUTIONNEMENT DU MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a obtenu un montant de 206 000. 00\$ provenant du programme Immigrant investisseur;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses doivent être réalisées pour demander le remboursement dans la cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement doit demander un prêt pour avoir la liquidité nécessaire pour la réalisation des travaux prévus dans le programme;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 312-2015 et que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean cautionne un emprunt de 50 000\$ de la Société de développement pour la réalisation d'une partie des travaux prévus dans le cadre du programme Immigrant investisseur.

361-2015

MAISON DES JEUNES -APPUJ AU DÉPÔT DU PROJET DE "TRANSPORT COLLECTIF" AUPRÈS DE LA MRC

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay auprès de la MRC du Fjord-du Saguenay concernant de financement d'un projet de transport collectif le projet pour 2016

362-2015

DEMANDE DE M. DORIS DUCHESNE CONCERNANT L'IMPLANTAION D'UNE STATION D'ESSENCE

CONSIDÉRANT la présence d'une station d'essence dans un rayon de cinq kilomètres de l'endroit où l'on désire implanter une station d'essence;

CONSIDÉRANT QUE la station d'essence située à l'intersection de la route 170 et de la rue des Coteaux est accessible aux motoneigistes et aux quadistes;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur applicable à l'implantation et au maintien de stations-services sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande déposée pour l'implantation d'une station-service d'essence au 60 rue Dallaire.

363-2015

SOUPER CONCERT BÉNÉFICE DE LA PAROISSE DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux billets au coût de 35\$ chacun net de mandater M. Marcellin Tremblay comme représentant de la municipalité lors de cet événement.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : M. Éric Thibeault

- Compte rendu des actions d'École communauté depuis la création de cet organisme

M. Anicet Gagné

- Informations concernant le lancement du répertoire d'initiatives municipales en matière de lutte contre la pauvreté qui a eu lieu le 21 octobre dernier.

M. Lucien Martel

- Invitation à la population concernant la rencontre de suivi " Ensemble pour l'avenir de L'Anse" qui aura lieu le 12 novembre à 18h30 à la salle multifonctionnel de l'édifice municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

364-2015

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h40

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».